



Votre inscription en MP2



1. Informations générales

Les inscriptions en MP2 :

- ✓ MP2 Arts visuels et arts appliqués
- ✓ MP2 Nature, paysage et alimentation
- ✓ MP2 Santé et Social
- ✓ MP2 Technique, architecture et sciences de la vie
- ✓ MP2 Economie, type « services »
- ✓ MP2 Economie, type « économie »

seront ouvertes par e-démarches sur la site de la DGESII,

**du vendredi 3 février au
vendredi 17 février 2023.**



1. Informations générales

**Passé le délai du 17 février 2023,
votre inscription ne sera plus acceptée**



2. Informations pratiques e-démarches

Pour créer votre compte e-démarches, il faut suivre le lien

<https://www.ge.ch/acceder-aux-e-demarches/compte-particuliers>



2. Informations pratiques e-démarches

Créer un « **compte simple** » qui permet d'obtenir un compte e-démarches **immédiatement utilisable**.

ge.ch

Accueil > Vivre dans le canton > Pratique >

Accéder aux e-démarches

1. L'essentiel en bref
2. Compte pour particuliers
3. Compte pour entreprises
4. Rechercher une démarche
5. Conditions d'utilisation
6. Signaler un problème technique

2. Compte pour particuliers

Vous êtes un particulier et souhaitez créer votre compte pour accéder aux e-démarches.

Créer un compte simple

La création d'un compte simple ne nécessite pas de vérifier votre identité. Il donne accès à un nombre restreint de e-démarches.

Ce compte est immédiatement utilisable. Il suffit de compléter puis valider le formulaire d'inscription jusqu'à l'étape 3/3.

[Créer un compte simple](#)

Voir aussi

- [Rechercher une démarche](#)
- [Mon identité numérique GenèveID](#)
- [Mon espace e-démarches](#)

Actualité

Créer un compte simple



3. Informations pratiques pour l'inscription

Il vous faut ensuite **scanner, de manière lisible**, les documents suivants qui vous **seront demandés en ligne** :

- carte d'identité recto-verso ;
- carte d'identité recto-verso d'un-e répondant-e légal-e (*si élève mineur-e*) ;
- permis de séjour pour les élèves étrangers ;
- dernier bulletin scolaire de l'année en cours ;
- accord des autorités du canton de domicile pour la prise en charge des frais de formation (AEPr) si domicilié en Suisse hors canton de Genève ;
- permis d'établissement pour les élèves domiciliés dans le canton sans leurs parents ;
- frontalière ou frontalier (attestation de l'employeur et quittance impôts, si pas suisse) ;
- carte de légitimation pour fonctionnaire international ;
- certificats de langues (*si disponibles*).



3. Informations pratiques pour l'inscription

Enfin, accéder au site de la DGESII, à partir du **3 février 2023**, et réaliser le processus d'inscription pour les formations pour adultes (ESII & Tertiaire B) :

<https://www.ge.ch/document/processus-inscription-formations-adultes-esii-tertiaire-b>



3. Informations pratiques pour l'inscription

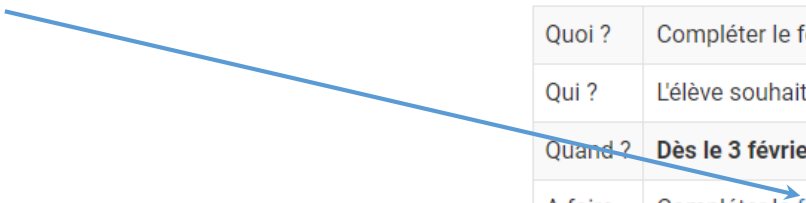
Processus d'inscription pour les formations pour adultes (ESII & Tertiaire B)

Détail

Etapes obligatoires à effectuer par l'élève ou le répondant légal

Quoi ?	Créer un compte E-démarches
Qui ?	Elève souhaitant s'inscrire à une formation pour adultes (ECGA, COPAD, MP2, ES et Passerelles)
Quand ?	Prérequis obligatoire avant la saisie du formulaire d'inscription
A faire	Création d'un compte E-démarches ou utilisation d'un compte déjà existant : <ul style="list-style-type: none">• par l'élève.

Quoi ?	Compléter le formulaire d'inscription
Qui ?	L'élève souhaitant s'inscrire à une formation pour adultes (ECGA, COPAD, MP2, ES et Passerelles)
Quand ?	Dès le 3 février 2023
A faire	Compléter le formulaire et téléverser les documents demandés .





Bonne inscription !